

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Secrétariat général

Paris, le 25 juillet 2017

Direction des ressources humaines

Service de gestion

Sous-direction de la modernisation et de la gestion statutaires

Bureau de la modernisation et de la gestion statutaires des corps
de catégorie A

Nos réf. : SG/DRH/MGS1-3/170047

Affaire suivie par : Mme Sylvie THOMAS

sylvie.thomas@developpement-durable.fr

Tél. : 01 40 81 66 48- Fax : 01 40 81 75 90

Courriel : mgs1.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Les ministres

à

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'administration centrale

Mesdames et Messieurs les chefs des services
déconcentrés

Mesdames et Messieurs les chefs des services
techniques centraux

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'établissement publics

Objet : Préparation de la commission administrative paritaire (CAP) des administrateurs civils du 31 octobre 2017 : avancement au grade d'administrateur civil hors classe au titre de l'année 2018.

PJ : Modèle de fiche individuelle de proposition au grade d'administrateur civil hors classe.

La présente note a pour objet la préparation, au titre de l'année 2018, du tableau d'avancement à la promotion au grade d'administrateur civil hors classe (ACHC).

Elle concerne les administrateurs civils (AC) rattachés en gestion au ministère de la transition écologique et solidaire et au ministère de la cohésion des territoires (MTES-MCT).

Les propositions d'avancement seront, dans un premier temps, examinées par la commission administrative paritaire (CAP) ministérielle du 31 octobre 2017, puis par la commission administrative paritaire interministérielle (CAPI) organisée par la DGAFP au mois de décembre 2017.

L'examen des propositions de promotion s'effectue à la lumière notamment de :

- la diversité du parcours professionnel ;
- la manière de servir ;
- l'aptitude à exercer des responsabilités ;
- les qualités d'expertise de l'agent.

1- Les promotions à administrateur civil hors classe au titre de l'année 2018

1-1 Les agents éligibles

1-1-1 Les conditions à remplir

En application de l'article 11 du décret n°99-945 du 16 novembre 1999 portant statut particulier du corps des AC, peuvent être inscrits au tableau d'avancement pour l'accès à la hors classe les AC ayant atteint au moins le 6^e échelon de leur grade et justifiant de quatre années de services effectifs dans le corps des AC ou dans l'un des corps ou cadre d'emplois mentionnés au premier alinéa de l'article 17 du décret précité.

Les services militaires sont assimilés à des services effectifs accomplis dans le corps et le grade d'intégration pour l'avancement dans le corps d'accueil, dans la limite de la durée maximale d'ancienneté nécessaire pour atteindre l'échelon du grade dans lequel le militaire a été classé à partir du premier échelon du premier grade du corps d'accueil.

Il convient de noter que seuls sont éligibles les agents qui sont, à la date d'établissement du tableau d'avancement :

- en position d'activité (ce qui inclut notamment la mise à disposition) ;
- en position de détachement sortant ;
- accueillis en détachement dans le corps des AC.

J'appelle votre attention sur le fait que les AC des MTES-MCT qui effectuent leur mobilité statutaire à l'extérieur restent éligibles aux MTES-MCT.

1-1-2 La date de référence à prendre en compte

Peuvent être inscrits au tableau d'avancement au grade d'ACHC les AC qui remplissent les conditions indiquées ci-dessus au plus tard le 31 décembre 2018.

1-1-3 La liste des agents éligibles

Vous trouverez ci-joint la liste des agents identifiés par la DRH comme éligibles à la promotion au grade d'ACHC au titre de l'année 2018. Je vous demande de bien vouloir vérifier cette liste et la compléter le cas échéant.

1-1-4 La date de promotion

L'avancement au grade d'ACHC sera effective au plus tôt au 1^{er} janvier 2018 voire à la date à laquelle l'agent remplira les conditions d'éligibilité au cours de l'année 2018.

1-2 La détermination du nombre de promotions possibles (à titre d'information)

Le nombre d'AC pouvant être promu au grade d'ACHC au titre de l'année 2018 est déterminé par l'application d'un pourcentage à l'effectif des AC promouvables à la date du 31 décembre 2017. Ce pourcentage est fixé à 25 % par l'arrêté PRMG1522386A du 19 novembre 2015.

2- La procédure

2-1 Le calendrier

Le calendrier est le suivant :

Étapes du processus	Dates pour les promotions à ACHC au titre de l'année 2016
Transmission des dossiers par les services au bureau SG/DRH/G/MGS1 (contacts précisés au point 3 ci-dessous), sous forme électronique	12 septembre 2017 (date limite)
CODIRAC des AC	3 octobre 2017
CAP ministérielle des AC	31 octobre 2017
CAPi des AC	décembre 2017 (date à déterminer)

J'appelle votre attention sur la nécessité de respecter la date du 12 septembre 2017 afin d'assurer le bon déroulement de la procédure.

2-2 La composition du dossier

Les fiches individuelles de proposition, à rédiger avec le plus grand soin selon le modèle ci-joint, seront transmises par l'autorité hiérarchique du candidat au bureau SG/DRH/G/MGS1.

Elles devront :

- décrire les affectations et les fonctions successivement exercées ainsi que celles occupées en 2017 ;
- comporter une appréciation générale sur la valeur professionnelle du candidat, permettant une comparaison entre ses mérites et ceux des autres agents ;
- ne pas dépasser une page recto-verso.

3- Les contacts SG/DRH/MGS1

Vos contacts au sein du bureau SG/DRH/MGS1 sont les suivants :

- Valentine BRAIVE, Adjointe au chef de bureau MGS1 :
01.40.81.61.47
valentine.braive@developpement-durable.gouv.fr

- Lisa DJENNADI à compter du 01/09/2017, responsable du pôle des corps d'encadrement supérieur :
01.40.81.66.47
lisa.djennadi@developpement-durable.gouv.fr
- Sylvie THOMAS, Instructrice RH du pôle des corps d'encadrement supérieur :
01.40.81.66.48
sylvie.thomas@developpement-durable.gouv.fr

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette note à la connaissance des agents de votre direction (ou service) remplissant les conditions pour bénéficier d'une promotion au grade d'administrateur civil hors classe au titre de l'année 2018.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le directeur des ressources humaines

Signé

Jacques CLEMENT

Copie : SG/DRH/D/CE-CM (Mathieu GOURMELON), SG/DRH/G/GAP/DAMS (Célia MASSOT)

Destinataires

Messieurs les Préfets de Région,

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile de France (DRIEA)
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France (DRIEE)
- Direction régionale et interdépartementale de l'habitat et du logement d'Ile de France (DRIHL)
- Directions inter-régionales de la mer (DIRM),
- Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) (Outre-Mer)
- Directions de la mer (DM) (Outre-Mer)

Mesdames et messieurs les Préfets de départements,

- Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM),
- Directions départementales des territoires (DDT)
- Direction de la mer Sud Océan Indien (Mayotte)
- Directions des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM) (Saint Pierre et Miquelon),

Messieurs les Préfets coordonnateurs des itinéraires routiers,

- Directions interdépartementales des routes (DIR)

Mesdames les directrices, messieurs les directeurs :

- Centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH)
- École nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE)
- École nationale des ponts et chaussées (ENPC)
- École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE)
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
- Centre d'études des tunnels (CETU)
- Centre national des ponts de secours (CNPS)
- Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG)
- Centre de prestations et d'ingénierie informatique (CPII)
- Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR)
- Bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEA-TT)
- Bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile (BEA Air)
- Bureau d'enquêtes sur les événements de mer (BEA mer)
- Délégation à l'action foncière et immobilière (DAFI)
- Institut de formation de l'environnement (IFORE)
- Centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogiques (CEDIP)
- Armement des phares et balises (APB)
- Établissement national des invalides de la marine (ENIM)
- Institut géographique national (IGN)

- Direction des services de la navigation aérienne (DSNA)
- Direction de la sécurité de l'aviation civile (DSAC)
- Service technique de l'aviation civile (STAC)
- Service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA)
- Centre d'exploitation, de développement et d'études du réseau d'information de gestion (CEDRE)
- Service de gestion des taxes aéroportuaires (SGTA)
- Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI)
- Service technique de l'énergie électrique et des grands barrages et de l'hydraulique (STEEGBH)
- Bureau d'études techniques et de contrôle des grands barrages (BETCGB)
- Voies navigables de France (VNF)
- Météo France

Administration centrale du MEEM/MLHD

- Madame la Commissaire générale au développement durable
- Monsieur le Directeur général des infrastructures, de transports et de la mer
- Monsieur le Directeur général de l'aviation civile
- Monsieur le Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature
- Monsieur le Directeur général de l'énergie et du climat
- Monsieur le Directeur général de la prévention des risques
- Madame la Vice-présidente du Conseil général de l'environnement et du développement durable
- Monsieur le directeur des ressources humaines
- Monsieur le directeur des affaires juridiques
- Madame la directrice des affaires européennes et internationales
- Monsieur le chef du service des politiques support et des systèmes d'information
- Monsieur le chef du service des affaires financières
- Monsieur le chef du service du pilotage et de l'évolution des services
- Monsieur le chef du service de défense de sécurité et d'intelligence économique